

DESCRIPTION DES VEHICULES MBK TYPE 881

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : MBK
Z.I. de Rouvroy - 02100 SAINT QUENTIN
- 0.2. Marque : MBK
- 0.3. Genre : Cyclomoteur
- 0.4. Type : 881 - Versions : U - P
- 0.5. Puissance administrative : néant

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2
 - 1.1.1. Emplacement de la roue motrice : AR
 - 1.1.2. Emplacement de la roue directrice : AV
- 1.2. Dimensions des pneumatiques : AV : 2 1/4 - 18 ou 2 1/2 - 17
AR : 2 1/4 - 18
- 1.3. Constitution du cadre ou de la coque :
Coque en tôle emboutie formant réservoir à sa partie supérieure AV
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur :
A la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

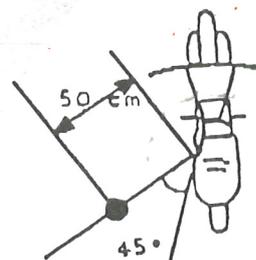
- 2.1. Poids total autorisé en charge : U : 205 ; P : 180
- 2.2. Possibilité d'attelage d'un side-car : non
- 2.3.
- 2.4. Charge maximale admissible :
 - 2.4.1. Sur l'essieu 1 : U : 165 ; P : 140
 - 2.4.2. Sur l'essieu 2 : U : 140 ; P : 140
- 2.5.
- 2.6.
- 2.7. Empattement : 1,183
- 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche
 - 2.8.0. Total : U : 60 ; P : 55
 - 2.8.1. Sur l'essieu 1 : U : 29,5 ; P : 27
 - 2.8.2. Sur l'essieu 2 : U : 30,5 ; P : 28
- 2.9. Porte-à-faux avant : 0,289
- 2.10. Porte-à-faux arrière : 0,318
- 2.11. Longueur hors-tout : 1,797
- 2.12. Largeur hors-tout : 0,680

3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination :
 - 3.1.1. Marque : MBK
- 3.2. Description générale :
 - 3.2.1. Type : à combustion interne à piston en mouvement alternatif et vilebrequin
 - 3.2.2. Cycle : à explosion
 - 3.2.3. Nombre de temps : 2
 - 3.3. Nombre de cylindre : 1
 - 3.4. Dimensions :
 - 3.4.1. Alésage (mm) : 39
 - 3.4.2. Course (mm) : 41,8
 - 3.4.3. Cylindrée (cm³) : 49,9
 - 3.5. Rapport volumétrique de compression : 9 à 1
 - 3.6. Puissance maximale (KW ISO) : 1,36
 - 3.7. Régime de puissance maximale (tr/min) : 4700
 - 3.8. Couple maximal (mdAN ISO) : 0,327
 - 3.9. Régime couple maximal (tr/min) : 3000
 - 3.10. Régime de rotation maximal (tr/min) : 5100
 - 3.11. Carburant utilisé : essence
 - 3.12. Réservoir de carburant : 5 L faisant partie du cadre
 - 3.13. Mode d'alimentation du moteur : 1 carburateur à 1 corps
 - 3.14. Type de filtre à air : sec
 - 3.15. Allumage :
en variante : Par bougie, bobine d'induction et condensateur commandés par un rupteur.

Par bougie, bobine d'induction commandée par un dispositif magnétique sans contact assisté électroniquement.

- 3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 12
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'air naturelle
- 3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 1
 - 3.19.1. Description :
Silencieux d'échappement du type tromblon, d'un diamètre intérieur croissant progressivement de 24 à 70 mm, se terminant par une partie sensiblement cylindrique de 70 mm de diamètre intérieur. Sa longueur développée est d'environ 40 cm.
 - 3.19.2. Référence : **TPSI 8312**
- 3.20. Niveau sonore au point fixe
 - 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) : 87
 - 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/min) : 3525
 - 3.20.3. Schéma de la position du microphone :



4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses : Transmission automatique à variation continue
- 4.2. Type d'embrayage : centrifuge automatique
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par chaîne
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
 - 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) : 1740
 - 4.4.2. Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapport primaire	x	Rapport final	=	Démult. totale	Pneu	Vitesse à 1000 t/mn en km/h
PV	207,5 / 44,6	x	54/11	=	22,84	2 1/4 - 18	4,57
			48/10		22,33		4,65
GV	207,5 / 79	x	54/11	=	12,90	2 1/4 - 18	8,09
			48/10		12,60		8,24

- 4.5. Vitesse maximale (km/h) : 42
- 4.6. Indicateur de vitesse : en variante
- 4.7. Compteur kilométrique : en variante

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : Fourche télescopique
- 5.2. Arrière : Amortisseurs télescopiques

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : directe sur fourche télescopique

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : AV et AR
 - 7.1.1. Commande du frein de service : par leviers
 - 7.2. Répartiteur de freinage : sans

- 7.3. Frein de secours : indépendance frein AV et AR
- 7.4. Frein de stationnement : sans
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1. Frein de service : par levier câble et came
- 7.6. Assistance du frein de service : sans
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : sans
- 7.8. Types de freins :
- 7.8.1. Frein de service :
- 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à tambour avec segments intérieurs
- 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à tambour avec segments intérieurs

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : solo
- 8.2. Carénage : sans
- 8.3. Nombre de place assise : 1

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : sans
- 9.2. Feux de croisement : 1
- 9.3. Feux de position avant : sans
- 9.4. Feux rouge arrière : 1
- 9.5. Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1. Avant : 2 en variante
- 9.5.2. Arrière : 2 en variante
- 9.6. Feu stop : 1 en option
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : sans
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1. Arrière : 1
- 9.8.2. Latéral : 4 (2 de chaque côté)
- 9.9. Feux de détresse : sans

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
- 10.1.3. Rétroviseur : 1
- 10.1.4. Avertisseur sonore : 1
- 10.1.5. Dispositif antivol : 1 verrouillant la roue AR en variante
- 10.2. Marques d'identité :
- 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : sur le tube de direction
- 10.2.2.
- 10.2.3. Structure du numéro d'identification : 8 caractères numériques
- 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : 08808011
- 10.2.5. Identification du moteur :
 - 49,9 sur carter moteur côté droit
 - Numéro moteur frappé sur une plaque métallique rivetée sur la culasse côté droit

MISE A JOUR

La notice ci-dessus qui précède le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

La notice modifiée s'applique à partir du véhicule portant le numéro 08808011.

Fait à SAINT QUENTIN
Le 10 Mars 1987
LE CHEF DE SECTION DES T.P.E. (Mines)
P. SAINT-SOLIEUX

VU et APPROUVE
et ENREGISTRE SOUS LE NUMERO DNTR/87.8
Fait à AMIENS, le 26 Mars 1987
P/LE DIRECTEUR et par DELEGATION,
L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES TPE (Mines)
M. LEWANDOWSKI

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussigné MBK Industrie, constructeur, Z.I. de ROUVROY, 02100 SAINT QUENTIN, certifions que :

- a) le véhicule
 - 1.) Genre : CYCLOMOTEUR
 - 2.) Marque : MBK
 - 3.) Type : 881 Version :
 - 4.) Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification :
 - 5.) Carrosserie : SOLO
 - 6.) Source d'énergie : ES
 - 7.) Puissance administrative : néant
 - 8.) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
 - 9.)
 - 10.) Poids total autorisé en charge : kg
 - 11.) Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base : kg
 - 12.) Poids total roulant autorisé : kg
 - 13.) Charge utile du véhicule de base : / kg
 - 14.) Niveau sonore de référence : 87 dB (A)
 - 15.) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 3525 trs/min.
- est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

— pour être livré à :

(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à le

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cochet du modèle ci-contre.



PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur M.B.K., le 8 Novembre 1984 que les véhicules numéros 08800000 à moteur numéro 4746364 et 08800001 à moteur numéro 4746365 ci-dessus décrits et présentés comme prototypes des véhicules de marque M.B.K. type 881, version P et U satisfont aux dispositions des articles R 69 à R 73, R 76, R 188 et R 194 à R 199 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à 08800000.

Fait à SAINT QUENTIN
Le 16 Novembre 1984
LE TECHNICIEN DES T.P.E. (Mines)
P. SAINT-SOLIEUX

VU et APPROUVE
ENREGISTRE SOUS LE NUMERO 84/303
AMIENS, le 26 Novembre 1984
LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'INDUSTRIE
& DE LA RECHERCHE DE PICARDIE
F. HURE

Nota : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

